

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

---

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ  
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AC239

présenté par  
Mme Mette et M. Berta

-----

### ARTICLE 3

Après la première phrase de l'alinéa 21, insérer la phrase suivante :

« Celui-ci est rendu public. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement travaillé avec le SIRTl.

Cet amendement vise à assurer une pleine transparence sur le rapport d'orientation stratégique porté par le futur président de France Médias. Cette transparence est indispensable à l'évaluation contradictoire de ses orientations.